ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux du Granit

TITRE : **Procéder à l'installation d'un accès veineux avec soluté salin 0,9%**	**OC- 0014**
Référence à un protocole : Oui □ Non ☒ _____ **à une technique : Oui ☒ Non □ _____**	**Remplace :** **Date de révision prévue: mars 2012** **Date d'entrée en vigueur : 20 avril 2004**
Professionnels visés par l'ordonnance: Infirmière autorisée	
Secteurs d'activités visés : Urgence Soins intensifs Courte durée Obstétrique	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Patient admis dont l'état de santé est instable et/ou se détériore	
Médecin répondant : Médecin de garde de l'unité visée	

1. **Indications :**

- état de choc
- hémorragie
- polytraumatisé

2. **Contre-indication:**

- aucune

3. **Procédures :**

- Selon technique des méthodes de soins infirmiers, installer un soluté salin 0,9 % à 100 mL/h
- Noter au dossier l'installation d'un accès veineux avec soluté salin 0,9% et notes d'évolution de l'infirmière

4. **Limites/références au médecin**

- Aviser d'urgence le médecin

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Anne Boulet *Chef du département de pharmacie*	Date
Dr Patrice Laframboise *Chef du département de médecine générale*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Anne Boulet *Chef du département de pharmacie*	Date
Marie-Claude Brunelle *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date